

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NO 17**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3492-2002
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 25 novembre 2003
Pièces n°: HQD-13
document 6.17

Engagement # 17 :

- 1) *Raison pour laquelle l'ajustement vient affecter les chiffres de 2004. Quels sont les chiffres qui représentent les ventes facturées et les ventes livrées (demandé par Anthony Frayne).*

Réponse:

Le Distributeur comptabilise les revenus d'électricité sur une base de comptabilité d'exercice. Or, le cycle de facturation de la clientèle ne correspond pas à la périodicité de préparation des états financiers. Afin de respecter le principe de la comptabilité d'exercice, le Distributeur détermine à chaque fin de période une provision pour tenir compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

La précision d'estimation de cette provision est validée annuellement selon une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet de l'année précédente et se terminant le 30 juin de l'année en cours. Cette période a été retenue et acceptée par les vérificateurs externes puisqu'elle induit le moins d'effet température.

Le cas échéant, tout écart d'estimation est intégré aux registres comptables en novembre. Cet écart est porté aux revenus de l'année en cours bien qu'il corresponde en partie à des revenus de l'année précédente.

À ce titre, la prévision de l'année 2004 présentée à la page 75 du *Plan stratégique 2004-2008* contient des ventes de 780 GWh se rapportant à l'ajustement comptable que le Distributeur prévoit effectuer aux livres en novembre 2004 suite à la détermination de l'écart d'estimation. Toutefois, puisque cet ajustement anticipé concerne les ventes du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003, il ne fait pas partie des besoins en approvisionnement de l'année 2004. Voir le tableau 4.1 présenté à la page 20 de l'*État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2002-2011*, déposé à la Régie le 31 octobre 2003.

Par souci de cohérence avec l'année témoin projetée dans le présent dossier, le Distributeur s'est assuré lors de la mise à jour des pièces du 10 novembre 2003 que cet ajustement ne fait pas partie de la prévision des ventes de 166 366 GWh pour l'année 2004.

L'écart d'estimation de 780 GWh pourrait toutefois s'avérer moins important compte tenu de la température et de la consommation réellement constatées entre le 1er juillet et le 31 décembre 2003.

Il est à noter dans les états financiers d'Hydro Québec, l'ajustement relatif à la période de juillet à décembre 2003 sera comptabilisé en 2004 selon les tarifs en vigueur en 2003. De la même façon, la charge d'approvisionnement correspondante sera comptabilisée en 2004 selon le coût des approvisionnements de 2003. Rappelons que cet ajustement n'a pas d'impact sur les revenus requis de l'année témoin projetée d'Hydro-Québec Distribution.

Dans un contexte où les ventes prévues sont très près de l'atteinte du volume patrimonial maximum, il importe plus que jamais de s'assurer de l'enregistrement des ventes et des coûts d'approvisionnement correspondants, et ce, dans le bon exercice financier. Pour ce faire, le Distributeur examine différentes façons de raffiner ses méthodes d'estimation afin de réduire l'écart d'estimation.

Le tableau suivant présente les ventes livrées ainsi que les ventes facturées pour les années 2001, 2002 et 2003

	2001 (GWh)	2002 (GWh)	2003 (GWh)
Ventes selon le Rapport annuel à la Régie	152 212	158 266	À venir
Moins: ajustement comptable annuel - période mobile de juillet à juin.	(832)	(917)	(1 698)
Energie livrée au Distributeur dans l'année civile.	151 380	157 349	À venir
Plus; ajustement comptable annuel selon l'année civile.			
Janvier à juin	441	496	886
Juillet à décembre	421	812	780 *
	862	1 308	1 666
Energie livrée au Distributeur et facturée (Note 1)	152 242	158 657	À venir

* Ajustement comptable estimé et prévu en 2004.

Note 1 : Énergie qui correspond à la quantité de GWh à payer au Producteur et qui est comparer au 165 TWh patrimonial.

2) Vérifier si partout où l'on utilise les ventes, les chiffres utilisés sont ceux de la dernière prévision ou non et normalisé de l'effet de l'ajustement. (demandé par Anthony Frayne).

Réponse:

La liste des pièces déposées le 10 novembre 2003 pour intégrer la dernière prévision des ventes d'électricité est disponible à la pièce HQD-1, Document 3.

Les ventes pour l'année 2004 correspondent à la révision d'août 2003 de la prévision. L'ajustement anticipé de 780 GWh concernant les ventes de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2003 n'en fait pas partie.

Les ventes pour l'année 2003 correspondent à la révision d'avril 2003 de la prévision. Ces ventes contiennent l'ajustement anticipé concernant la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003.

En ce qui concerne les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements, les pièces HQD-11, Document 1.4 en réponse à la demande no. 2 de la Régie et HQD-11, Document 12.2 en réponse à

question 2.2.a de la Coalition, contiennent la dernière révision de la prévision pour l'année 2004. De plus, le tableau 2.1.a.2 de la pièce HQD-11, Document 12, est révisé en réponse à la question 4.

Les autres réponses fournies aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants reposent sur la révision d'avril 2003 de la prévision, autant pour l'année 2003 que pour l'année 2004. Plus spécifiquement, la liste suivante fait état des pièces qui n'ont pas été mises à jour selon la dernière prévision des ventes et des revenus d'électricité.

- HQD-11, Document 1, pages 17, 18, 77, 79, 89, 92, 94
- HQD-11, Document 1.3, Annexe, page 5
- HQD-11, Document 2, page 14
- HQD-11, Document 3, page 5
- HQD-11, Document 4, pages 6, 7, 14
- HQD-11, Document 5, pages 71, 72, 73
- HQD-11, Document 6, page 11
- HQD-11, Document 8, pages 5, 6
- HQD-11, Document 10, pages 10, 32
- HQD-11, Document 12, pages 25, 44

En préservant l'esprit des réponses fournies par le Distributeur, la révision des données en cause peut généralement être retrouvée dans les pièces ayant fait objet de mise à jour.

3) Mettre les ventes pour toutes les années sur la même base utilisant la dernière prévision (demande d'Anthony Frayne).

Réponse:

Compte tenu de l'échéancier serré et de l'effort requis pour effectuer une mise à jour complète du dossier, le Distributeur a été en mesure de réviser l'ensemble des pièces de la preuve selon la dernière prévision de la demande d'électricité pour l'année 2004, à l'exception des réponses aux demandes de renseignements dont la liste est présentée en réponse à la question 2) ci-haut.

4) HD-11 document 12, page 27, mettre les chiffres à jour avec la dernière révision de la prévision de la demande (demande d'Anthony Frayne).

Réponse:

Le tableau suivant est une mise à jour de la pièce HQD-11, Document 12, page 27 et présente l'information suivante :

- a. **année 2003 : ventes et revenus réels et normalisés de janvier à mars et prévision des ventes et des revenus pour le reste de l'année, selon la révision d'avril 2003, aux tarifs actuels;**
- b. **année 2004 : prévision des ventes et des revenus selon la révision d'août 2003, aux tarifs actuels et avec hausses tarifaires de 3% au 1er janvier et de 2,9% au 1er avril 2004.**

Tableau 2.1.a.2
Ventes et revenus par catégorie de consommateurs
réels et normalisés pour 2003 et 2004

Catégories de consommateurs	Ventes 2003		Revenus 2003 aux tarifs actuels		Ventes 2004 Normalisé (GWh)	Revenus 2004 aux tarifs actuels (M\$)	Revenus 2004 avec hausses tarifaires Normalisé (M\$)
	Réel (GWh)	Normalisé (GWh)	Réel (M\$)	Normalisé (M\$)			
Domestique							
<i>Réseau relié</i>							
Tarifs D et DM	52 856	51 806	3 277	3 216	53 133	3 290	3 452
Tarif DH	4	4	0	0	4	0	0
Tarif DT	2 524	2 577	125	122	2 585	125	132
<i>Réseaux autonomes</i>							
Tarifs D et DM	160	160	11	11	162	11	11
Sous-total	55 544	54 547	3 412	3 348	55 885	3 426	3 595
<i>% du Total Distributeur</i>	34%	33%	40%	40%	34%	40%	40%
Petite et moyenne puissance							
<i>Réseau relié</i>							
Tarifs G et à forfait	12 167	12 070	925	919	12 214	932	980
Tarif G-9	1 051	1 043	105	104	1 055	105	110
Tarif M	25 256	25 123	1 532	1 528	25 904	1 571	1 652
Tarifs d'éclairage public et Sent.	554	554	41	41	553	41	43
Tarif BT	1 700	1 700	60	60	1 839	64	67
<i>Réseaux autonomes</i>							
Tarifs G et à forfait	87	87	7	7	90	7	9
Tarif G-9	3	3	0	0	3	0	0
Tarif M	45	45	3	3	48	3	3
Tarifs d'éclairage public et Sent.	1	1	0	0	1	0	0
Sous-total	40 864	40 625	2 672	2 662	41 707	2 723	2 863
<i>% du Total Distributeur</i>	25%	25%	31%	32%	25%	32%	32%
Grande puissance							
<i>Réseau relié</i>							
Tarif L	47 924	47 831	1 863	1 861	48 451	1 880	1 976
Tarif H	13	13	1	1	16	1	1
Tarifs LD et LP	7	7	1	1	9	1	1
Contrats spéciaux	20 203	20 203	551	551	20 298	532	535
Sous-total	68 148	68 055	2 415	2 413	68 774	2 414	2 514
<i>% du Total Distributeur</i>	41%	42%	28%	29%	41%	28%	28%
Total Distributeur	164 556	163 227	8 500	8 424	166 366	8 563	8 972